

CERTIPHYTO : UN CERTIFICAT POUR SECURISER L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES



Objectif général

- ◆ Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ◆ Mettre en place des mesures de prévention par des stratégies pour réduire l'utilisation de ces produits en limitant les risques et leurs impacts

Public visé

- ◆ Tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques, quel que soit leur statut (ouvrier, employé, technicien, chef d'entreprise, entrepreneur individuel...) ou leur secteur d'activité (collectivités, production agricole, prestation de services, services publics, aménagement, conseil, vente, GMS...) et qui ont l'obligation de détenir le Certiphyto

Pré-requis

- Le CIPP s'adresse à toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires:
- ◆ Aucun pré-requis pour un primo certificat.
- ◆ Posséder le primo certificat individuel de la catégorie correspondante en renouvellement.

Modalités pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel, en salle
- ◆ Apports théoriques participatifs
- ◆ Etude de cas concrets
- ◆ Mise à disposition de documents
- ◆ QCM

Evaluation

QCM de vérification des connaissances

Mode de validation : certifiant

Financement

- ◆ Par les OPCO : OCAPAT ; VIVEA
- ◆ France Travail
- ◆ Individuel

Conditions d'inscription

Prendre contact directement avec le CFPPA
03 25 88 59 90

CERTIPHYTO

Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2022
Certificateur : Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt

AGRI'POLES HAUTE-MARNE
CFPPA de la Haute-Marne
2, place de la Mairie
52500 FAYL-BILLOT

Site de Chaumont
Locaux du CFA Rue du Lycée
52000 Chamarandes-Choignes
Tél : 03 25 88 59 90
cfppa.chaumont@educagri.fr
www.edgard-pisani.educagri.fr

5 CERTIFICATS POSSIBLES

- ◆ RS 5653 : **Opérateur**
- ◆ RS 5655 : **Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSEA)**
- ◆ RS 5655 : **Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA)**
- ◆ RS 5654 : **Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques**
- ◆ RS 5656 : **Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**

MODALITES :

- ◆ Initial / Renouvellement

VOIES D'OBTENTION

- ◆ Formation avec vérification de connaissances
- ◆ Test seul de vérification de connaissances

A RETENIR

Statut	Stagiaire de la formation professionnelle
Dates	A venir (plusieurs sessions an)
	Nous consulter pour les catégories Conseil et/ou Vente
Durée	De 7h à 21 heures (selon catégorie de certification)
Amplitude	7 heures/jour
Lieu	CFPPA Haute-Marne site de Chaumont
Modalité	Présentiel en salle
Restauration	Possible sur place
Hébergement	Non proposé

FRAIS DE FORMATION

A étudier avec le CFPPA selon le statut du candidat à l'entrée en formation : VIVEA, OPCO, Ocapiat, autofinancement, co-financement...

ATTENTION

Validité du certificat : 5 ans

Renouvellement : La formation ou le test doivent être réalisés 3 à 6 mois avant la date d'échéance

CSP : La condition de réalisation d'un Conseil Stratégique Phytosanitaire a été abrogée.



Toutes les actions proposées par le CFPPA sont consultables sur le site Internet www.edgard-pisani.educagri.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Détail des séquences	Objectifs spécifiques	Modalités d'évaluation
Réglementation et sécurité environnementale	S'approprier les éléments réglementaires liés aux produits (de l'achat à la gestion des effluents et des déchets) Comprendre et appréhender les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits	QCM collectif
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public	Comprendre et appréhender les risques pour la santé liés aux produits Identifier les mesures de prévention adéquates	QCM collectif
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	Identifier les pratiques et les aménagements en vue de limiter la dispersion des produits Identifier les pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits	QCM collectif
QCM	Vérification des connaissances	

POINTS FORTS du CFPPA

- ◆ Equipe pédagogique expérimentée
- ◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
- ◆ Partenariats avec la profession
- ◆ Mises en situation professionnelle

Certiphyto



Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre Référent Handicap.



Taux de réussite à l'examen* : 2025 - Formation : 100 % - Test : 100 %

Taux de satisfaction : 2025 - Formation : 91 % - Test : 100 %**

*rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction)

PLAN D'ACCÈS

Sur GPS sélectionner la commune de Choignes Chemarandes - rue du lycée

Sortie 24 - Chaumont
ou
Sortie 7 - Langres Nord
Arrivé à Chaumont
prendre direction Choignes

